

A2L HABITAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 60.000 €
Siège Social : BRETTEVILLE-SUR-ODON (14760)
91 B Route de Bretagne
RCS CAEN 818.970.576

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUIN 2025**

[...]

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION – DISSOLUTION OU NON DE LA SOCIETE

L'Assemblée générale, après avoir constaté dans la résolution précédente, au vu des comptes clos le 30 juin 2024 que le montant des capitaux propres de la Société est devenu inférieur à la moitié du capital social, décide, en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la Société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer les capitaux propres à concurrence de plus de la moitié du capital social dans le délai imparti.

A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and curves, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.